

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2021

Membres présents : 17/19

L'an deux mil vingt-et-un, le six septembre, 19h, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire et mandataire de M.Auguste MATHIS : M.Michel STOCKER, Mme Pascale STIRMEL mandataire de M.Claude KOST, Mme Sabine SCHMITT et M.Eric MULLER, adjoints au maire, Mme Véronique KAUFFER, M.Christophe MONNOYER, M.Michel SPITZ, Mme Isabelle WITTEK mandataire de Mme Isabelle LAGRANGE, Mme Céline BECK, Mme Cynthia RIBEIRO-GOMES, Mme Elodie SPITZ, M.Maxime LUTZ et M.Xavier WOLFFER.
Absents excusés : Mme Edtih CARL et M.Philippe STUMPF

1) Après approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021 (Unanimité), M.le Maire passe à l'ordre du jour.

2)PROJET ANCIEN PRESBYTERE

Suite à la présentation en conseil municipal du 07 septembre 2020, une rencontre entre M.le Maire et MM.DIETRICH et SIFFERT d'ALSACE HABITAT a eu lieu début août concernant la poursuite du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère au cours de laquelle les plans APD ont notamment été présentés.

La transformation de l'ancien presbytère permettra de créer 8 logements locatifs aidés se décomposant en 1 T1, 3 T2, 3 T3 et 1 T4 et dont le financement se fera en PLUS pour 6 logements et PLAI pour 2 logements. Il est confirmé que 15 places de stationnement seront créées au lieu de 8.

Les contraintes liées à une telle opération représentent un investissement lourd pour ALSACE HABITAT estimé à près de 1.250.000 € à ce stade.

Les conditions de faisabilité de cette opération pour ALSACE HABITAT sont les suivantes :

- *mise à disposition du bâtiment dans le cadre d'un bail emphytéotique sur une durée de 60 ans à l'euro symbolique ;
- *réintégration de l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace accompagnant la mise à disposition du foncier dans l'opération (aide versée à la commune qui la reverse à ALSACE HABITAT) ;
- *versement par la commune d'une aide à hauteur de 70.000,-€.

L'ensemble de ces éléments est indispensable pour concilier la préservation d'un patrimoine historique important pour la commune tout en proposant des logements de qualité répondant à la demande des futurs locataires.

Le terrain au Nord de la parcelle sera conservé dans le domaine public et un découpage sera fait dans le cadre du permis de construire pour permettre un accès au donjon.

- Le conseil municipal, fort de ces éléments et à l'unanimité,
- *donne son accord pour la réalisation de cette opération située, 14, rue de l'Eglise,
 - *autorise le maire à signer le bail emphytéotique sur une durée de 60 ans à l'euro symbolique de mise à disposition du foncier sis à Epfig, 14, rue de l'Eglise,
 - *donne son accord quant à la réintégration de l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace accompagnant la mise à disposition du foncier dans l'opération (aide versée à la commune qui la reverse à ALSACE HABITAT)
 - *donne son accord pour le versement d'une aide exceptionnelle de 70.000,-€ à ALSACE HABITAT.

.....

3) RAPPORTS D'ACTIVITES 2020

Mme Pascale STIRMEL, adjointe au maire, présente le rapport annuel du SMICTOM. Elle commente notamment les chiffres concernant les collectes et le budget. Elle rappelle également que les principaux indicateurs techniques et comptables de la gestion des déchets sont consultables sur le site internet www.smictom-alsacecentrale.fr

Par ailleurs, M.le Maire commente la liste des travaux effectués par le Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer et notamment le curage de la Schernetz au lieu-dit « Lochmatten ».

Ces deux documents n'appellent de la part des conseillers aucune observation particulière.

4) PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CDC DU PAYS DE BARR

M.Jean-Claude MANDRY, Maire, présente d'une manière très détaillée le projet de pacte financier et fiscal qui sera soumis dans un premier temps au conseil communautaire en octobre prochain et par la suite au conseil municipal de chaque commune membre pour approbation définitive. Ce contrat prévoit notamment le financement, durant la présente mandature, d'un programme d'investissements pluriannuel estimé à 15 millions d'euros avec le maintien d'une déduction de 400.000,-€ des allocations compensatrices versées aux collectivités. Pour Epfig, cela représente avec les nouveaux critères de répartition d'une moins-value de recette de l'ordre de 24,-€ par rapport aux années précédentes.

5) AFFAIRES COMPTABLES

L'assemblée, à l'unanimité,

- *alloue à l'amicale de sapeurs-pompiers une subvention de 70,-€ comme participation aux frais d'organisation de l'apéritif du 14 juillet,
- *dans le cadre de l'extension du réseau électrique de la rue des Vergers, approuve l'amortissement en une seule fois de la subvention (4.744,08€) versée à Enedis,
- *décide de renouveler son adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » à titre gratuit et autorise M.le Maire à signer l'ensemble des documents correspondants.

6) INFORMATIONS

En fin de séance,

M.Jean-Claude MANDRY, Maire,

- *informe que la deuxième tranche du pavage de l'allée centrale du cimetière sera réalisée avant « La Toussaint » et donne des précisions concernant les travaux d'accessibilité à la chapelle Ste-Marguerite.

M.Eric MULLER, adjoint au maire,

- *invite le conseil à la sortie à vélo prévue le 19 septembre afin de lister les endroits dangereux du village en terme de sécurité routière,

M.Véronique KAUFFER, conseillère,

- *fait part qu'il y a lieu de pallier l'absence d'une aide-maternelle en octobre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois en an comme ci-dessus.

